

DEC181142DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8129 intitulée Institut Jean Nicod

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018 DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8129 intitulée Institut Jean-Nicod dont le directeur est M. François Recanati ;

Vu la décision DEC180635INSHS du 22 février 2018 nommant M. Roberto Casati directeur par intérim et Frédérique De Vignemont directrice adjointe par intérim de l'unité UMR8129, intitulée Institut Jean Nicod ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Gaudefroy, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



www.dr2.cnrs.fr

16 Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

01 42 34 94 00
01 43 26 87 23

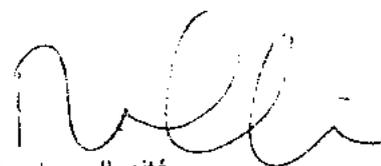
Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/8/2018



Le directeur d'unité
Roberto Casati